



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 73962

### Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'évolution préoccupante des effectifs des centres d'information et d'orientation. Aujourd'hui, 5 départs à la retraite sur 6 ne sont plus remplacés, alors que, depuis plusieurs années, seulement 50 recrutements sont effectués par voie de concours externe. Cette situation conduit tout droit à l'extinction du dispositif actuel des CIO, conformément au rapport Guegot et au projet de réforme des lycées. Cette « réforme » fait des enseignants « les pivots essentiels de l'accompagnement de l'orientation, intervenant dans l'information, dans la mise en oeuvre du parcours de découverte des métiers et des formations de la 5e à la terminale, dans le renseignement du livret de compétences, le suivi, les conseils, les entretiens d'orientation à tous les niveaux, le suivi des procédures d'affectation, l'orientation active en 1ère et en terminale ». Dans le même temps, des organismes privés et des associations seraient « labellisés » pour intervenir dans les établissements scolaires en lieu et place des personnels qualifiés et formés que sont les conseillers d'orientation-psychologues ! Ils constitueraient aussi, avec certains CIO, le « service public d'orientation tout au long de la vie », transformant l'orientation en un moyen d'adapter encore plus étroitement l'école et les jeunes aux stricts besoins des entreprises, conformément au dogme européen actuellement en vigueur. Quant aux conseillers d'orientation-psychologues, ils verraient leurs missions se réduire à la prise en charge des élèves les plus en difficulté et à une expertise technique en direction des chefs d'établissements ainsi qu'à la formation des enseignants. Nous assistons donc au démantèlement d'un pan de l'éducation nationale, au profit d'officines privées, comme cela se fait déjà à Pôle emploi, avec, là aussi, la labellisation de cabinets privés. Ces orientations sont dangereuses. Faut-il rappeler que notre pays, contrairement à d'autres, s'est doté depuis longtemps d'un service public d'orientation qui prend en compte les spécificités des jeunes et que sa suppression constituerait un recul grave ? Il lui demande donc si les risques d'une telle réforme ne justifient pas le maintien du réseau des CIO et des conseillers d'orientation-psychologues, au sein du service public de l'éducation nationale, avec les moyens nécessaires à leurs missions au service des élèves.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73962

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 mars 2010, page 2861

**Question retirée le :** 29 juin 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)